

**AIDOMI**

22 rue du professeur Lannelongue
33300 BORDEAUX
SIREN 338 156 672

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'association AIDOMI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDOMI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application des règlements n°2022-06 du 4 novembre 2022 et n°2023-03 du 7 juillet 2023 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 2 juin 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

✓ Certifié par  en ligne

BILAN (Edition définitive)

AIDOMI

AIDOMI25

Période du : 01/01/2025 Au : 31/12/2025

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : Aidomi

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
Frais d'établissement	14 000		14 000	14 000		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Concessions, droits...	46 960	46 758	203	917	-714	-78 %
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances &						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions	1 281 603	638 916	642 687	677 712	-35 025	-5 %
Installations techniques, matériel et outillage industriels	24 039	24 039		1 020	-1 020	-100 %
Autres immobilisations corporelles	365 481	312 247	53 235	11 995	41 240	344 %
Immobilisations corporelles en cours, avances & acomptes						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations	146 494		146 494	143 657	2 837	2 %
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 550		27 550	24 580	2 970	12 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 906 128	1 021 959	884 168	873 882	10 287	1 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	5 398		5 398	6 032	-633	-11 %
CREANCES						
Créances Mandataires	-768		-768	-768		
Créances Prestataires	170 176		170 176	179 250	-9 074	-5 %
Créances Caisses & Mutuelles	19 092		19 092	20 127	-1 035	-5 %
Créances Conseils Départementaux	36 400		36 400	8 869	27 531	310 %
Provision pour dépréciation des comptes clients		14 079	-14 079	-6 578	-7 501	-114 %
Autres comptes rattachés	25 294		25 294	52 862	-27 568	-52 %
AUTRES CREANCES						
Personnel	18 611		18 611	15 254	3 357	22 %
Organismes sociaux						
Autres	544 213	2 506	541 707	183 555	358 152	195 %
Créances reçues par legs ou donations						
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	15 560		15 560	14 874	686	5 %

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Instruments financiers à terme & jetons détenus	803 349		803 349		803 349	100 %
Disponibilités	1 833 912		1 833 912	3 302 387	-1 468 475	-44 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 471 237	16 585	3 454 652	3 775 863	-321 211	-9 %
COMPTES DE REGULARISATION						
Frais d'émissions des emprunts (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion & différences d'évaluations - actif (V)						
TOTAL GENERAL (I A V)	5 377 365	1 038 544	4 338 820	4 649 745	-310 924	-7 %

BILAN (Edition définitive)

AIDOMI

AIDOMI25

Période du : 01/01/2025 Au : 31/12/2025

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : Aidomi

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	6 197	6 197		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves	1 500 281	813 894	686 387	84 %
REPORT A NOUVEAU	-631 415	65 456	-696 871	-1065 %
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-99 615	-10 484	-89 131	-850 %
Situation nette (sous-total)	775 448	875 064	-99 615	-11 %
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	8 375		8 375	100 %
PROVISIONS REGLEMENTEES	466 539	426 850	39 689	9 %
TOTAL (I)	1 250 362	1 301 914	-51 552	-4 %
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES	56 302	82 508	-26 206	-32 %
TOTAL (II)	56 302	82 508	-26 206	-32 %
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES		10 000	-10 000	-100 %
PROVISIONS POUR CHARGES				
TOTAL (III)		10 000	-10 000	-100 %
LIAISON				
COMPTES DE LIAISON				
TOTAL (IV)				
DETTES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS	492 515	558 766	-66 251	-12 %
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		2 251	-2 251	-100 %
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
AVANCES ET ACOMPTES RECUS				
Clients - Conseil départemental	82 536	35 912	46 624	130 %
Autres avances et acomptes		20 981	-20 981	-100 %
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES				
Fournisseurs	142 386	100 046	42 340	42 %
Autres comptes rattachés	36 002	26 330	9 671	37 %
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 272 075	2 497 122	-225 047	-9 %
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES				
AUTRES DETTES	6 644	13 914	-7 271	-52 %
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
COMPTES DE REGULARISATION				
ECART DE CONVERSION & DIFFERENCES				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV +V)	4 338 820	4 649 745	-310 924	-7 %

COMPTE DE RESULTAT (Edition définitive)

AIDOMI

AIDOMI25

Période du : 01/01/2025 Au : 31/12/2025

Ecritures saisies ☒
 Ecritures validées ☒

Comptes sans mouvement ☐
 Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : Aidomi

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
COTISATIONS				
Cotisations	280	510	-230	-45 %
PRESTATIONS DE SERVICES				
Participation des usagers	1 355 676	1 367 242	-11 567	-1 %
Produits des activités annexes	38 914	75 541	-36 627	-48 %
Autres prestations de services				
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 366 911	12 903 855	463 056	4 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public (dons, mécénats, legs,...)		4 000	-4 000	-100 %
Contributions financières				
PRODUCTION STOCKEE				
PRODUCTION IMMOBILISEE				
REPRISES SUR AMORTIS, DEPRECIATION & PROVISIONS				
Transfert de charges		321 785	-321 785	-100 %
Reprises sur amortissements et provisions	14 704	109 710	-95 006	-87 %
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO CORP & INCORPELLE	625		625	100 %
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES & REPOTES				
Utilisation des fonds reportés				
Utilisation des fonds dédiés	51 591	92 518	-40 927	-44 %
AUTRES PRODUITS				
Autres produits	1 043	561	481	86 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	14 829 743	14 875 723	-45 979	
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS DE MARCHANDISES				
VARIATION DE STOCK				
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	1 479 135	1 411 153	67 982	5 %
IMPÔTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES	1 056 794	1 003 835	52 958	5 %
SALAIRES	9 312 948	9 409 664	-96 715	-1 %
COTISATIONS SOCIALES	3 001 908	2 875 675	126 233	4 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX DEPRECIATIONS	64 701	81 000	-16 299	-20 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	11 622	5 277	6 345	120 %
VALEURS COMPTABLES DES IMMO CORP & INCORP CEDEES				
REPORTS EN FONDS DEDIES	25 385	38 590	-13 206	-34 %
AUTRES CHARGES	11 737	70 602	-58 865	-83 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 964 230	14 895 797	68 433	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-134 486	-20 074	-114 412	570 %

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS FINANCIERS				
DE PARTICIPATION	2 843	2 485	359	14 %
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES & CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 750	13 752	-9 002	-65 %
REPRISES SUR DEPRECIATION & PROVISION				
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE				
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO FINANCIERES CEDEES				
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP & D'INSTRUMENTS DE	79 113	27 546	51 567	187 %
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	86 707	43 783	42 924	98 %
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORT., AUX DEPREC. & AUX PROVISIONS				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	12 147	13 844	-1 697	-12 %
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE				
VALEUR COMPTABLE DES IMMO. FINANCIERES CEDEES				
CHARGES NETTES SUR CESSION DE VMP & D'INSTRUMENTS DE				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	12 147	13 844	-1 697	-12 %
RESULTAT FINANCIER	74 560	29 939	44 621	149 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-59 926	9 865	-69 791	-707 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 170	49 120	-32 949	-67 %
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 170	49 120	-32 949	-67 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 859	69 468	-13 609	-20 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	55 859	69 468	-13 609	-20 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 689	-20 349	-19 340	95 %
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES SOCIETES				
RESULTAT D'EXPLOITATION	-134 486	-20 074	-114 412	570 %
RESULTAT FINANCIER	74 560	29 939	44 621	149 %
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)	-59 926	9 865	-69 791	-707 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-39 689	-20 349	-19 340	95 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-99 615	-10 484	-89 131	850 %
ANNEXES : PRODUITS				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL ANNEXE : PRODUIT				
ANNEXE : CHARGES				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Secours en nature				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL ANNEXE : CHARGES				

Annexes AIDOMI 2025

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 4 338 820 €

Le résultat net comptable est un déficit de -99 615 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 28 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

RESULTATS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 présentait un résultat comptable global à l'équilibre (- 10 k€) et des résultats administratifs positifs pour les activités sous contrôle des 2 financeurs (+ 173 k€ pour le CD, + 380 k€ pour l'ARS).

Les résultats de l'exercice 2025 sont un peu plus contrastés, et impactés par un changement de modalités d'affectation des résultats antérieurs pour la partie qui relève de l'ARS.

Le résultat comptable global s'établit à - 100 k€.

Le résultat comptable de l'aide relevant du CD est positif (+ 143 k€), et permet d'absorber, après retraitement des provisions de congés payés, la reprise du déficit 2023 de - 47 k€ pour obtenir un résultat administratif 2025 à l'équilibre (- 5 k€).

Les services qui relèvent de l'ARS (SSIAD, ESA, CRT et EMP) présentent un résultat comptable globalement déficitaire (- 249 k€, pour - 215 k€ en 2023). Contrairement aux années antérieures, ce déficit n'est pas couvert par une partie du résultat positif N-2 affectée à la couverture des charges de l'exercice. Il amène donc à consommer une partie des réserves des exercices antérieurs pour compensation des déficits futurs.

Concernant les financements relevant de l'ARS, les modalités de financement sont modifiées depuis la réforme du financement des SSIAD en 2023 : l'ARS n'a plus la possibilité d'affecter une partie des excédents N-2 à la couverture des charges de l'exercice N, ce qui avait été pratiqué pour les exercices antérieurs. La totalité du résultat administratif excédentaire de 2023 (+ 686 k€) a donc été affectée en réserve de compensation des déficits futurs. Et le déficit de l'exercice 2025 est couvert par une reprise sur cette réserve de compensation pour arriver à un résultat administratif de 0.

Au total, pour l'exercice 2025, la réserve de compensation des déficits futurs relevant de l'ARS a été alimentée à hauteur de 686 k€ (résultat 2023), et consommée à hauteur de 256 k€ (déficit administratif 2025). Elle augmente donc de 430 k€.

L'activité du service de soin en 2025 a progressé un peu par rapport à 2024 en nombre de passages de soin (+ 6 %) mais pas en nombre de patients pris en charge. Or le financement est en partie proportionnel au nombre de semaines patients réalisées par le service, mais n'est pas impacté par le nombre de passages de soin. Il reste donc important d'augmenter le nombre de patients pris en charge par le service. Un travail d'optimisation des organisations en 2026 doit permettre d'accueillir de nouveaux patients et réduire les délais de prise en charge.

L'activité de l'aide qui relève du CD Gironde (APA et PCH) a reculé de - 6 % en 2025. Elle avait légèrement progressé de + 2,5 % en 2024, après 2 années de baisse très significative. La tendance est repartie nettement à la baisse à partir du 2nd semestre 2025, en lien avec le Plan de Retour à l'Equilibre du CD Gironde et le redimensionnement à la baisse des plans d'aide.

La PCH a reculé dans une moindre proportion (- 3 %) que l'APA (- 8 %). En dépit de cette baisse d'activité, la vigilance sur le niveau des charges externes et personnel fixe, combinée à l'ouverture de l'axe 2 de la Dotation Qualité, a permis de conserver un résultat à l'équilibre pour le SAAD CD en 2025. L'ouverture de l'axe 2 a en effet permis un financement ad hoc pour certaines dépenses liées au fonctionnement du service en 24h/24 - 7j/7.

L'activité de l'aide qui ne relève pas du CD présente un résultat excédentaire de +6 k€ (+ 23 k€ en 2024). Les tarifs ont été réévalués en 2025, comme en 2024. La structure de coût de ces heures est plus légère que pour les heures APA/PCH, ces prises en charge n'entraînant pas d'heures de nuit, pas d'astreintes, moins d'heures de weekends, moins de déplacements. Ces prises en charge ont ainsi pu s'équilibrer avec un tarif moyen constaté en 2025 de 27,51 € (26,83 € en 2024 ; 24,83 € en 2023).

Les dépenses totales de personnel, rémunérations et charges sociales et fiscales (hors remboursements de charges pour formation ou aides à l'embauche), ont progressé de 2,6 % (+ 3,3 % en 2024). Cette progression résulte de l'évolution à la hausse des effectifs et rémunérations du soin, et de la stabilité de la masse salariale de l'aide en dépit de la baisse d'activité. La baisse d'activité de l'aide est intervenue essentiellement au 2nd semestre 2025, ce qui n'a pas permis un ajustement suffisamment rapide des effectifs sur la fin de l'exercice 2025.

Les charges externes ont globalement progressé de + 68 k€, soit + 5 % (+ 21 % en 2024), en lien avec les actions de la dotation complémentaire qualité et du Centre de Ressources Territorial, ainsi que les dépenses engagées pour célébrer les 70 ans d'AIDOMI en octobre 2025. Les charges externes des services socle aide et soin ne sont pas en augmentation.

EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le nombre d'heures rémunérées pour les intervenants de l'aide a reculé de – 3 % en 2025 pour les interventions relevant du CD, qui ont reculé pour leur part de – 6 %. Les départs d'intervenants au 2nd semestre ont permis de réduire l'effectif de l'aide de 15 salariés, mais cet ajustement s'est fait en décalage par rapport à la baisse rapide de l'activité à partir de juillet, et les compteurs de modulation sont globalement négatifs au 31 décembre 2025.

Pour le SSIAD, avec la mise en place de mesures d'attractivité salariale pour les fonctions d'aides-soignants et d'infirmiers en 2024, en compensation des contraintes de roulements horaires associées à ces postes, les recrutements ont été un peu facilités, et les effectifs CDI en 2025 sont supérieurs à ceux de 2024. Mais le gel de la valeur du point de branche depuis 2022, et les refus d'agrément des avenants de branche augmentant les coefficients, figent les rémunérations qui continuent à décrocher par rapport aux salaires proposés par d'autres branches aux diplômés paramédicaux. Il reste complexe de remplacer les salariés qui quittent l'effectif.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Au moment de la finalisation de ces annexes, le rapport de l'ARS sur les comptes administratifs 2024 n'a pas été reçu. Les notifications de financement 2026 de l'ARS et du CD n'ont pas non plus été reçues.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi qu'au règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément au plan comptable particulier du secteur sanitaire et social (« M22 privé »).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions : 10 à 50 ans ;
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans ;
- Installations techniques : 5 à 10 ans ;
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans ;
- Matériel de transport : 4 à 5 ans ;
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier : 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Titres de participations et autres titres immobilisés :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Pour rappel, les règles de provision sont les suivantes :

- Si le bénéficiaire est décédé à la date de clôture : mise en douteux et provision à 100% ;
- Si la créance a une ancienneté supérieure à 1 an et qu'elle est d'un montant supérieur à 100 € : mise en douteux et provision à 100% ;
- Si la créance a dépassé le délai de prescription légal de 2 ans pour le prestataire et 5 ans pour le mandataire : mise en irrécouvrable.

Produits et charges exceptionnels :

En application du nouveau Plan Comptable Général (Règlement ANC n° 2022-01), la société a modifié sa définition du résultat exceptionnel à compter du 1er janvier 2025.

Désormais, seuls sont inscrits en produits et charges exceptionnels les éléments liés à un événement majeur et inhabituel, conformément à la nouvelle définition stricte du PCG. Les éléments qui étaient précédemment classés en exceptionnel par nature (comptes 67/77), mais qui relèvent de la gestion courante, sont désormais intégrés au résultat d'exploitation.

Fonds dédiés :

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements est évalué et indiqué dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Le règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ces règlements. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de

présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

Sur l'exercice, ce changement de méthode obligatoire a eu les impacts de reclassement suivant :

- Le compte #168840000 est remplacé par le compte #164800000 – « Intérêts courus sur emprunts bancaires »
- Le compte #441700000 est remplacé par le compte #441000000 – « Etat - Subventions et aides à recevoir »
- Le compte #441710000 est remplacé par le compte # 441001000 – « Subventions Aides – CUI »
- Le compte #441720000 est remplacé par le compte # 441002000 – « ASP - Aide à l'embauche France Travail »
- Le compte #468713000 est remplacé par le compte #467020000 – « Produits à recevoir, financiers »
- Le compte #468720000 est remplacé par le compte #467030000 – « Produits à recevoir, clients & caisses »
- Le compte #468730000 est remplacé par le compte #467040000 – « Produits à recevoir, Divers »
- Le compte #468740000 est remplacé par le compte #467050000 – « Produits à recevoir, Prévoyance 90% »
- Le compte #441730000 est remplacé par le compte #441003000 – « Subventions Aides - AUEA et AEJ »
- Les comptes avec une racine #791 ont été reclassés au crédit des comptes #649 pour un montant global 271 903.31€.

et sur la situation nette de l'association » :

- néant

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre :

L'association a pour finalité de promouvoir au profit de personnes de tout âge une politique de prévention, de maintien, de soutien, d'accompagnement, de soins et d'accueils à domicile ou à partir du domicile, c'est-à-dire :

- de permettre à toute personne fragilisée par les vicissitudes de la vie ou en situation de handicap, quel que soit son âge, de rester maître de ses choix de vie,
- d'apporter une aide ou un accompagnement permettant à toute famille ou groupe familial confronté à des difficultés sociales, éducatives ou de santé de les compenser ou de les dépasser,
- de permettre à chacun de rester chez soi le plus longtemps possible, y compris jusqu'à la fin de son existence si tel est son choix.

Pour ce faire, l'Association contribue au développement des services qui facilitent la vie à domicile de toute personne.

Annexes AIDOMI 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	60 960			60 960
Immobilisations corporelles	1 601 943	69 181		1 671 123
Immobilisations financières	168 237	5 807		174 044
TOTAL	1 831 140	74 988	0	1 906 128

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0			0
TOTAL I	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	46 044	714		46 758
TOTAL II	46 044	714	0	46 758
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	474 185	45 909		520 093
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	114 453	4 370		118 823
Installations techniques, matériel, outillages industriels	23 019	1 020		24 039
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	178 159	2 319		180 478
Matériel de transport	404	429		834
Matériel de bureau et informatique	120 996	9 940		130 935
TOTAL III	911 215	63 987	0	975 202
TOTAL GENERAL (I+II+III)	957 259	64 701	0	1 021 959

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	27 550		27 550
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	213 795	213 795	
Créances conseil départemental	348 151	348 151	
Autres créances	253 965	253 965	
Charges constatées d'avance	15 560	15 560	
TOTAL	859 020	831 470	27 550

Etat des provisions & pertes sur créances

Provision sur créances et perte irrécouvrable	Créances bénéficiaires	Créances caisses	Créances CD	TOTAL
DOUTEUX				
- Créances à l'ouverture	6 578	0	0	6 578
- Créances nées sur l'exercice	20 195	0	0	20 195
- Règlements clients douteux	1 235	0	0	1 235
- Mise en irrécouvrable	11 459	0	0	11 459
<i>TOTAL A FIN D'EXERCICE</i>	<i>14 079</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14 079</i>
PROVISION DOUTEUX				
- Provision à l'ouverture	6 578	0	0	6 578
- Dotation	12 204	0	0	12 204
- Reprise	4 704	0	0	4 704
<i>TOTAL A FIN D'EXERCICE</i>	<i>14 079</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14 079</i>

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Produits d'exploitation	7 186
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	179 241
TOTAL	186 428

Les produits à recevoir sont essentiellement constitués de remboursements de formation, demandés début 2026 pour l'exercice 2025 à l'OPCO Uniformation.

Annexes AIDOMI 2025 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	0				0
Fonds propres sans droit de reprise	6 197				6 197
Subventions d'investissements sur biens renouvelables	0				0
Réserves	813 893	0	686 387		1 500 280
<i>Dont réserves des AS et MS SGC (*)</i>	<i>1 006 600</i>		<i>686 387</i>		<i>1 692 987</i>
Report à nouveau	65 457	-10 484	408 822	1 095 209	-631 414
<i>Dont RAN des AS et MS SGC (*)</i>	<i>938 119</i>	<i>-48 720</i>	<i>403 993</i>	<i>1 090 381</i>	<i>203 011</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 485	10 484	241 143	340 758	-99 616
<i>Dont résultats des AS et MS SGC (*)</i>	<i>-48 720</i>	<i>48 720</i>	<i>234 516</i>	<i>340 758</i>	<i>-106 242</i>
Situation nette	875 063	0	1 336 352	1 435 967	775 447
Subventions d'investissement	0	0	9 000	625	8 375
Provisions réglementées	426 850	0	55 859	16 170	466 539
TOTAL	1 301 913	0	1 392 211	1 452 137	1 250 361

(*) Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

Provision pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 000			10 000	0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marché à terme					
Amendes & pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	10 000	0	0	10 000	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	492 515	71 806	297 843	122 866
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	178 388	178 388		
Dettes fiscales et sociales	2 272 075	2 272 075		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	89 180	89 180		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 032 157	2 611 448	297 843	122 866

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs – Factures non parvenues	36 002
Dettes fiscales et sociales	1 465 262
Autres dettes	
TOTAL	1 501 264

Annexes AIDOMI 2025 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Produits et charges exceptionnels de l'exercice

Suite aux nouvelles règles comptables, il n'a pas été constaté de mouvement comptable lié à des événements définis comme exceptionnels selon les normes 2025.

Fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice B – C + D	
	A	B	C	D	Global	Dont fonds pour projet sans dépense depuis 2 ans
SUBVENTION D'EXPLOITATION	323 423	34 284	153 432	150 000	30 852	0
Baluchon	19 423	5 193			5 193	
FIR ARS – ESPARK 2024	150 000	26 098	26 098		0	
FIR ARS – ESPARK 2025	150 000		124 615	150 000	25 385	
Aidolien - Malakoff	4 000	2 993	2 719		274	
CONTRIBUTIONS FINANCIERES – AUTORITE TARIFICATION	393 254	48 225	39 274	16 500	25 451	0
CNR ARS 2014 (Amts et emprunts)	117 986	17 151	1 201		15 950	
CNR ARS 2021	53 292	4 909	4 909		0	
CNR ARS 2022	101 958	897	897		0	
CNR ARS 2023	94 018	15 768	15 768		0	
CNR ARS 2024	9 500	9 500			9 500	
CNR ARS 2025	16 500		16 500	16 500	0	
TOTAL	716 677	82 509	192 706	166 500	56 302	0

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

- Souscription d'un fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires & sociaux à hauteur de 1% du capital initialement emprunté pour les deux emprunts restants, soit :
 - 3 200€ pour le contrat n° 06-15009491 ;
 - 6 750€ pour le contrat n°06-13002770.
- Hypothèque de l'ensemble immobilier situé au 37 Boulevard Alfred Daney et 8 Rue Pierre Latécoère pour le montant du capital initialement emprunté pour les deux emprunts restants, soit :
 - 320 000€ pour le contrat n° 06-15009491 ;
 - 675 000€ pour le contrat n°06-13002770.

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 291 184 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Le taux de rotation du personnel ;
- La prime d'ancienneté et le coefficient de majoration des salaires ;
- Le taux d'actualisation retenu : 3.96% ;
- La table des mortalités de l'INSEE ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans

Effectif au 31 décembre 2025

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	18	0
Non cadres	354	11
TOTAL	372	11

Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
- Honoraires TTC facturés au titre du contrôle lgal des comptes	34 026,72
- Honoraires TTC facturés au titre des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	
TOTAL	34 026,72

Informations sur les dirigeants

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit la mention de la rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Produits par activité

	2025	2024	Variation	Var %
Baluchon				
<i>Autres financements</i>				
- Caisse de retraites	-	21 354	-	21 354 -100%
<i>Facturation bénéficiaires</i>				
- Participation des bénéficiaires	-	1 860	-	1 860 -100%
Baluchon ARS				
<i>Concours publics</i>				
- ARS	-	7 393	-	7 393 -100%
<i>Facturation bénéficiaires</i>				
- Participation des bénéficiaires	-	300	-	300 -100%
Baluchon CNSA				
<i>Subventions</i>				
- CNSA	-	10 000	-	10 000 -100%
SAAD Conseil départemental				
<i>Concours publics</i>				
- Conseil départemental	6 822 519	7 072 267	-	249 748 -4%
<i>Subventions</i>				
- Autres	1 265	1 918	-	654 -34%
<i>Facturation bénéficiaires</i>				
- Participation des bénéficiaires	701 634	915 375	-	213 742 -23%
Dotation qualité - Axes 1, 2, 5 & 6				
<i>Concours publics</i>				
- Conseil départemental	786 512	470 339		316 173 67%
SAAD Hors Conseil Départemental				
<i>Concours publics</i>				
- Autres Conseils départementaux	26 402	34 494	-	8 092 -23%
- Mutuelles	6 683	8 981	-	2 297 -26%
- Caisses de retraites	113 285	98 431		14 854 15%
- Autres	75	1 348	-	1 273 -94%
<i>Facturation bénéficiaires</i>				
- Participation des bénéficiaires	654 042	449 707		204 335 45%
SSIAD				
<i>Concours publics</i>				
- ARS	4 665 985	4 292 627		373 358 9%
<i>Activités annexes</i>				
- Autres	5 432	5 651	-	219 -4%
<i>Subventions</i>				
- Autres	1 915	8 484	-	6 569 -77%
Equipe Spécialisée Alzheimer				
<i>Concours publics</i>				
- ARS	333 663	330 949		2 714 1%
<i>Activités annexes</i>				
- Autres	13 996	1 486		12 510 842%
CRT - Volets 1 & 2				
<i>Concours publics</i>				
- ARS	406 184	402 880		3 304 1%
<i>Refacturation partenaires CRT</i>				
- Autres	1 220	-		1 220
Equipe Spécialisée Parkinson				
<i>Subventions</i>				
- ARS	176 098	151 483		24 615 16%

Résultats comptables par activité

	Résultat au 31/12/2025	Résultat au 31/12/2024
Aidomi	280	10 624
Baluchon	0	0
Baluchon ARS	0	0
Baluchon CNSA	0	0
Transport AJ Le Sablonat	354	-15
Mandataire	0	4 828
SAAD CD33	142 638	166 762
Dotation qualité - Axe 1	0	0
Dotation qualité - Axe 2	0	0
Dotation qualité - Axe 5	0	0
Dotation qualité - Axe 6	0	0
SAAD Hors CD33	5 993	22 798
SSIAD	-327 918	-388 207
CRT - Volet 1	26 586	40 699
CRT - Volet 2	-12 841	104 646
Equipe mobile de prévention	28 038	0
Equipe Spécialisée Alzheimer	37 254	27 381
Equipe Spécialisée Parkinson	0	0
TOTAL	-99 615	-10 484

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice N	Exercice N-1
Excédent ou Déficit global	-99 615	-10 484
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	6 627	38 236
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	-106 242	-48 720

Tableau de détermination des résultats administratifs

	SAAD CD 33 (Financier : conseil départemental gironde)
Résultat comptable	142 638
Retraitement de la variation de la provision congés payés	-100 491
Reprise du déficit de l'exercice 2023	-47 452
Résultat administratif	-5 305
Proposition d'affectation du résultat administratif	Reprise du déficit dans le tarif 2027

	SSIAD, Equipe Spécialisée Alzheimer, CRT, Equipe mobile de prévention (Financier : ARS)
Résultat comptable	-248 880
Dont SSIAD	-327 918
Dont CRT	13 746
Dont ESA	37 254
Dont EMP	28 038
Retraitement de la variation de la provision congés payés	-7 027
Résultat administratif avant utilisation de la réserve	-255 907
Utilisation de la réserve de compensation des déficits	255 907
Résultat administratif	0
Proposition d'affectation du résultat administratif	-